

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 mars 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le vingt-un mars à dix heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Clément CHAVET.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Blandine DESBOS est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	1
Étaient présents	1
Étaient absents et excusés.....	1
2. ELECTION DU MAIRE.....	2
3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS	2
4. ELECTION DES ADJOINTS	2
5. CHARTE DE L'ELU	2
6. QUESTIONS DIVERSES.....	2

1. Présence

Étaient présents

M. CHAVET Clément, maire	M. BERNARD Jérôme
Mme DIOT Doriane	Mme FRUCTUS Caroline
M. PISTRE Thierry	M. RUEZ Quentin
Mme DUPAYRAT Sophie	Mme FAURE Flavie
M. MANCINI Cédric	M. POTIN Fabien
Mme DESBOS Blandine	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
M. CADOZ Grégoire	M. TAYAR Johny
Mme CALLY Audrey	Mme ROSERAT Charlène
M. DESBOS Julien	M. GILLET Bernard
Mme ESTEVE Justine	

Étaient absents et excusés

Monsieur Cédric MANCINI, maire sortant accueille les nouveaux élus, et donne la parole à M. GILLET Bernard le doyen de l'assemblée, afin de procéder à l'élection du futur maire.

2. ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : Bernard GILLET

M. Bernard GILLET compte le nombre de présents qui s'élève à 19 élus. M. CHAVET Clément se prononce sur le poste de maire.

M. GILLET Bernard annonce qu'il faut procéder à l'élection du maire par bulletin secret.

Avec 16 Voix pour et 3 blancs, M. CHAVET Clément est élu maire.

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Monsieur le maire rappelle qu'il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoints, pour la commune de SAINT PAUL DE VARAX, le nombre est fixé à 5.

Voté à l'unanimité

4. ELECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Puis Monsieur le maire, demande aux conseillers de voter les adjoints et présente sa liste au nombre de 5, Mme DIOT Doriane 1^{er} adjoint, M. PISTRE Thierry 2^{ème} adjoint, Mme DUPAYRAT Sophie 3^{ème} adjointe, M. MANCINI Cédric 4^{ème} adjoint, Mme DESBOS Blandine 5^{ème} adjointe.

Avec 16 Voix Pour et 3 blancs, les adjoints cités ci-dessus, sont élus.

Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints est rédigé et signé, avec les feuilles de proclamation. Le tableau du conseil municipal est établi.

5. CHARTE DE L'ELU

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Puis Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu.

6. QUESTIONS DIVERSES

Néant

Prochaine séance du conseil municipal le jeudi 2 avril 2026 à 19h30

La séance est levée à 11H30